

Si mineurs

LES ENFANTS
MIGRANTS
AU QUOTIDIEN

1/6



Centres fermés enfants ~~non~~ admis

Une politique inhumaine,
couteuse et inefficace, [p.3](#)

Bernard De Vos: « une prison
dorée reste une prison », [p.5](#)

Si mineurs!

SOTIETA NGO, directrice du CIRÉ



Si mineurs, et pourtant confrontés à des réalités qui ne sont pas celles des enfants en Belgique.

Si mineurs, et pourtant en permanence ramenés à leur nationalité étrangère, au statut administratif de leurs parents, sans bénéficier de l'approche protectrice réservée aux mineurs qui échappent à la case « étrangers ».

Les mineurs étrangers subissent de plein fouet la politique migratoire pensée pour, et adressée à des adultes. Ils doivent avancer à marche forcée dans leur développement au gré des aléas de la situation administrative de leurs parents.

Une interruption dans le contrat de travail du père ou de la mère et c'est toute la famille qui se retrouve en situation irrégulière. Une fin de séjour, ou un refus de reconnaissance du statut de réfugié et c'est toute la famille qui se retrouve en transhumance. En cas de contrôle sur leur situation administrative, la « privation de liberté » et l'enfermement derrière les barreaux concerne aussi les enfants.

Exposés à des responsabilités et des réalités qui ne devraient pas être les leurs, les mineurs étrangers doivent gérer l'exil et le déracinement avec leurs armes d'enfants. Parfois, ils portent sur leurs épaules une demande d'asile introduite en leur nom. Parfois, la maladie d'un parent est l'unique espoir pour toute la famille d'obtenir un titre de séjour. Dans de nombreux cas, de jeunes enfants accompagnent leurs parents dans les démarches avec les avocats, les autorités communales, les médecins, et les autres acteurs intervenant autour de leur situation pour faire office de traducteur. Ils doivent souvent annoncer à leurs parents que les autorités ne donnent pas de crédit à leur histoire et leur ordonnent de quitter le territoire...

Si mineurs, et pourtant jetés dans un monde où les étrangers sont triés entre bons et mauvais migrants, où ils deviennent des « indésirables », où ils ne sont plus avant tout des êtres humains, qui ont dû partir, se déraciner et tenter leur chance ailleurs.

À travers les six numéros de cette publication, fruit de la collaboration entre le CIRÉ et le Ligueur, nous apporterons un éclairage sur le point de vue des enfants dans la migration. On pense peu à leur sort lorsque, dans l'actualité, il est question de « flux de migrants », de gestion des frontières, de « fermeté », d'expulsion « d'illégaux »... Ils sont pourtant touchés de plein fouet. Leur vie d'enfant, leur scolarité, leur santé mentale et physique en portent les stigmates.

Si mineurs veut donc rappeler que les migrants sont des hommes, des femmes ET AUSSI des enfants.

La thématique choisie pour ce premier numéro est la détention en centre fermé. Une réglementation entrée en vigueur l'été dernier permet que les enfants mineurs étrangers soient enfermés dans une annexe du centre fermé 127bis parce que leurs parents ne sont pas, ou plus en situation de séjour régulière. Enfermés plusieurs semaines en vue d'une expulsion dans un pays dont ils ont la nationalité et dans lequel ils n'ont parfois jamais mis le pied, les enfants sont des détenus comme les autres, contraints de se conformer à la discipline du centre fermé et à attendre le sort que d'autres leur auront choisi. Plaine de jeux, animateurs, trompe-l'œil placé sur le grillage... les autorités assurent tout faire pour que les enfants ne ressentent pas la privation de liberté, ce qui ne convainc pas grand-monde.

Focus sur l'enfermement des enfants étrangers, dans un pays où l'intérêt supérieur de l'enfant est supposé prendre le pas sur toute mesure le concernant.

Le Ligueur et le Ciré ont uni leurs forces pour vous offrir ce supplément. Sur six numéros, une fois par mois, nous consacrons huit pages au quotidien des enfants migrants et à leur actualité. Au programme? Reportages, témoignages d'experts, infos pratiques. L'idée? Vous apporter toutes les informations nécessaires, pour agir, pour contredire et bien sûr, pour pouvoir en parler avec vos enfants.

Coordination : Martine Vandemeulebroucke
Rédaction : Pierre Jassogne, Julie Luong, Maria Laetitia Mattern, Grégoire Comhaire
Photo de couverture : Benoit Doppagne - Belga

Mise en page et infographies : Élise Debouny & Louise Laurent
Impression : Corelio
Éditeur responsable : Sotieta Ngo, 80-82 rue du Vivier, 1050 Bruxelles.

Avec le soutien de la Cocof (Commission communautaire française), de la Fédération Wallonie-Bruxelles (service de l'éducation permanente).



Une politique inhumaine, coûteuse et inefficace

Depuis ce mois d'août, le gouvernement belge a décidé d'enfermer à nouveau des familles avec enfants. C'est un retour en arrière désastreux dénoncé par tous les défenseurs des droits des enfants. Il existait pourtant des alternatives mais elles ont été délibérément négligées.

Par PIERRE JASSOGNE

Voilà dix ans, la Belgique jouait le rôle de précurseur européen en ce qui concerne les alternatives à la détention des familles, avec la création, en 2008, de maisons de retour. Le cadre était certes contraignant mais les familles en séjour irrégulier disposaient d'un minimum de liberté de circulation et du suivi d'un coach pour les accompagner dans leurs démarches de retour vers leur pays d'origine.

Les maisons de retour avaient mis fin à une pratique très largement dénoncée par les défenseurs des droits des enfants : la détention des familles avec enfants en centres fermés. Entre 2004 et 2009, 2 341 enfants y ont été écroués. Avec les maisons de retour, ce sont 2 180 enfants qui ont pu être placés entre 2008 et 2016 dans les 27 unités d'habitation réparties sur le territoire. Quelques chiffres permettent aussi de montrer l'efficacité du système : en 2016, 39 % des familles qui ont séjourné dans ces maisons de retour, ont effectivement quitté le territoire, 28 % ont été libérées et 33 % s'en sont enfuies.

C'est derrière ce dernier chiffre que le Secrétaire d'État à l'asile et aux migrations, Theo Francken (N-VA), s'est retransché pour marteler que les solutions alternatives à la détention ne fonctionnaient pas, à commencer par les maisons de retour. Selon lui, trop de familles s'en échappaient. Un moyen surtout pour lui de présenter les unités fermées et la détention comme seules solutions possibles. Avec un budget conséquent à la clé : près de deux millions d'euros pour les quatre unités familiales fermées prévues pour six à huit personnes et inaugurées l'été dernier à proximité du centre 127 bis à Stenokkerzeel, contre moins de 300 000 euros pour les maisons de retour. *Les toutes*

nouvelles maisons familiales bénéficient en effet d'une infrastructure de qualité, d'un encadrement spécialisé pour les enfants et d'une offre d'accompagnement diversifiée pour leurs loisirs, relève Baudouin Van Overstraeten, directeur de JRS Belgium (Jesuit Refugee Service Belgium) qui accompagne des familles avec enfants placées en maisons de retour depuis leur création. *Il est paradoxal, à nouveau, que les efforts de l'administration pour adapter des lieux d'accueil à des familles avec enfant mineurs soient réservés au « bout de la chaîne », à savoir à des lieux d'enfermement dont les maisons de retour sont censées prévenir l'usage, dénonce-t-il encore.*

Face à cette dérive, Baudouin Van Overstraeten reste néanmoins convaincu du potentiel des maisons de retour comme alternative effective à la détention, même si un certain nombre de problèmes se posent dans leur fonctionnement actuel, faute d'un investissement digne de son enjeu, celui de respecter la dignité et les droits de l'enfant.

Ce sont fondamentalement des lieux d'isolement. La plupart sont difficiles d'accès

par transports en commun. Rien n'est fait pour favoriser le maintien des liens sociaux que les familles ont pu développer durant leur séjour en Belgique, à commencer par le placement fréquent dans l'autre région linguistique. L'ouverture au monde extérieur est considérée comme une menace contre l'efficacité du trajet de retour, rappelle Baudouin Van Overstraeten.

Aucun investissement dans l'intérêt des enfants

Le cadre du personnel des maisons de retour, les coachs, n'est pas non plus assez étoffé pour remplir les multiples fonctions que nécessitent un accompagnement digne de ce nom. *La fonction première des coachs comme agents de retour fait obstacle à l'instauration d'une réelle relation de confiance avec les familles, qui les perçoivent comme des représentants de l'Office des étrangers chargés avant tout de diligenter leur éloignement*, ajoute Baudouin Van Overstraeten. Ces coachs ne sont pas non plus en mesure de se consacrer ni aux enfants ni à la dynamique familiale. Le plus souvent, ils ne sont d'ailleurs pas outillés pour gérer des problématiques familiales lourdes et anxiogènes. *Des situations qui nécessitent pourtant un soutien psycho-social donné par des professionnels de l'accompagnement des familles, comme des travailleurs sociaux ou des psychologues. Bref, des personnes qui ne sont pas impliquées dans la mise en œuvre du retour forcé*, continue le directeur de JRS Belgium.

En dehors des coachs, aucun budget n'est disponible pour l'accompagnement des enfants par des éducateurs. Les maisons de retour ne disposent par ailleurs pas d'infrastructure adaptée aux enfants : pas

“ Les maisons de retour ne disposaient d'aucune infrastructure adaptée aux enfants : pas de plaine de jeux, pas de jouets ”
Baudouin Van Overstraeten



de plaine de jeu, et à peine quelques jouets... On assiste dès lors à ce paradoxe qu'une initiative remarquable, conçue spécialement pour améliorer le sort des enfants anciennement détenus, et qui faisait il y a dix ans la fierté de notre pays, n'a jamais investi, ni en personnel ni en infrastructure, pour prendre en compte l'intérêt spécifique des enfants. En réalité, les maisons de retour n'ont jamais reçu les moyens de leurs ambitions, déplore le directeur de JRS Belgium.

Et le suivi à domicile?

À côté de ces maisons, d'autres alternatives à la détention existent comme le suivi à domicile dans le cadre d'une convention. *Les familles en séjour irrégulier, et qui sont en mesure de subvenir à leurs besoins, peuvent résider à domicile comme alternative à leur détention en se soumettant à certaines conditions et moyennant sanction en cas de leur non-respect*, rappelle François De Smet, directeur du centre fédéral des Migrations, Myria. En 2016, seules dix familles ont signé une convention en vue de leur accompagnement. *Ces chiffres illustrent la faible utilisation de la résidence à*

Témoignage

Une prison dorée reste une prison

Bernard De Vos, Délégué général aux droits de l'enfant, a rencontré les trois familles qui ont jusqu'à ce jour été détenues dans les « unités familiales aménagées » du centre fermé 127bis à Steenokkerzeel. Le confort, rappelle-t-il, ne change rien au caractère inacceptable de la détention des enfants.

Par JULIE LUONG

J'ai été en contact avec ce type d'unités une première fois il y a une dizaine d'années, alors que j'étais jeune Délégué aux droits de l'enfant, car je savais que la Belgique avait, si je puis dire, coutume de détenir des enfants pour des raisons liées aux politiques migratoires. À l'époque, beaucoup de militants s'étaient élevés contre cette idée et le Conseil de l'Europe avait déjà remis un avis très négatif. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies avait également recommandé d'arrêter cette pratique et la Cour européenne des droits

de l'Homme avait condamné à plusieurs reprises la Belgique pour des pratiques inhumaines et dégradantes. Cette condamnation portait plus précisément sur les conditions de l'enfermement, jugées indignes puisque les enfants étaient enfermés avec des adultes et sans le moindre confort.

Des structures semi-ouvertes ont alors vu le jour jusqu'à ce qu'en 2017, le gouvernement fédéral estime que celles-ci avaient mené à trop d'« échecs ». *Le gouvernement a décidé de passer à la vitesse supérieure, en réinstaurant la détention, tout en organisant cette détention de manière à la rendre la moins critiquable possible. Des entités tout à fait particulières ont donc été créées, relativement bien équipées, avec un grand espace de jeu, des bâches pour empêcher de voir l'aéroport, mais aussi la possibilité d'assurer un enseignement, un soutien psychologique, etc. Bref, le gouvernement a voulu donner les apparences de quelque chose de cohérent. Mais il va de soi que ce n'est pas cohérent et qu'on a beau mettre un salon avec un grand écran télé, maintenir enfermé reste terriblement préjudiciable et traumatisant.*

Punis à la place des parents

Bernard De Vos a rencontré les trois familles qui ont été jusqu'à présent détenues dans ces unités. *La première fois, nous avons rencontré une gamine serbe de 6 ou 7 ans qui, lorsqu'on lui demandait comment ça allait, répondait : "mal, je me sens enfermée..." Dès que les enfants sont détenus dans ce type de structures, ils voient bien que les contacts naturels qu'ils avaient sont complètement raréfiés et qu'ils n'ont plus la liberté d'aller et venir comme ils le souhaitent. Une prison dorée reste une prison. À l'heure actuelle, aucune famille n'est détenue dans*

l'« irréprochable » unité familiale de Steenokkerzeel. Je pense qu'au sein de la majorité même, tous les partis n'ont pas le même avis sur la création de cette institution. Certains ont signé ce document relatif à la nouvelle loi les doigts tremblants... Donc, même s'il y a plein de familles illégales sur le territoire, il n'y a pour le moment pas de familles détenues. Pour ma part, j'ai dit très sérieusement qu'il était temps de transformer ces habitations en locaux pour le 127 bis et de revenir à des conditions plus dignes, plus humaines.

Un reportage a récemment montré comment la première famille passée par cette unité se trouvait désormais en Serbie, dans une situation bien plus dramatique encore. *On sait que dans les familles détenues, le père a souvent eu un parcours un peu particulier. Le sentiment qu'on a, c'est qu'on punit les enfants pour des faits commis par leurs parents, ce qui est absurde et contraire à leur intérêt supérieur. Bernard De Vos rappelle encore que le Conseil de l'Europe et le Comité des droits de l'enfant ont demandé à la Belgique comme à d'autres pays d'établir des lois qui interdisent la détention d'enfants pour des raisons de pratiques migratoires. Le combat est lent et constant, mais je me réjouis de voir que de nombreuses ONG et militants se retrouvent aujourd'hui autour de ce mot d'ordre : on n'enferme pas un enfant.*



Outre leur aspect carcéral, les centres fermés sont un dispositif très coûteux.

domicile comme alternative à la détention, relève-t-il encore. Pour Myria, la mise en place de ce système d'alternative à la détention des familles souffre d'un manque budgétaire qui ne permet l'engagement d'aucun membre de personnel.

De même, diverses mesures préventives pour éviter le risque de fuite sont prévues dans un arrêté royal de 2012, comme la demande par la commune ou le fonctionnaire de l'Office des étrangers de se signaler aux autorités de façon régulière, le paiement d'une garantie financière ou la remise par les migrants d'une copie des documents permettant d'établir leur identité. Des dispositifs pourtant faciles à mettre en œuvre et peu coûteux, mais auxquels les autorités ne préfèrent pas recourir.

Comme le rappelle Myria, nombreuses sont les études qui soulignent l'inefficacité de la politique de détention en vue de réduire les flux migratoires, son coût élevé, ses conséquences dommageables sur la santé, sans parler du non-respect des droits fondamentaux. *Autant de raisons pour lesquelles des alternatives à la détention doivent être envisagées, en particulier si elles incluent un accompagnement individualisé et un soutien juridique. Il y a eu une occasion manquée par le gouvernement, en préférant investir dans ces unités fermées,* reproche encore François De Smet.

Pour Baudouin Van Overstraeten, les familles devraient à l'avenir se voir proposer dès leur arrivée sur le territoire un double accompagnement, l'un délivré par un agent de l'Office des étrangers, focalisé sur la situation de séjour (asile, regroupement familial, régularisation...) et l'autre assuré par un service indépendant, en charge du suivi social. *Ces deux intervenants doivent envisager dès le départ la 'double voie' : celle où un droit de séjour serait accordé en Belgique, et celle qui pourrait se clôturer par une décision négative et une injonction de retour. Il est certain*

qu'un tel dispositif sera plus efficace si cette double voie est instruite dès le départ, et donc à domicile, développe le directeur de JRS.

Placer l'interdiction dans la loi

Côté politique, et au-delà des alternatives à la détention, le PS souhaiterait consacrer dans la loi l'interdiction pure et simple de l'enfermement d'une famille avec enfants mineurs. *Placer cette interdiction dans la loi est un très bon moyen d'empêcher l'exécutif de créer d'autres projets comme l'aile pour familles de Steenokkerzeel. Cela obligerait l'Office des étrangers et le Secrétaire d'État à trouver d'autres solutions plus adaptées au bien-être des enfants,* explique la députée Julie Fernandez-Fernandez. Si la proposition de loi doit encore être retravaillée, elle a déjà reçu

le soutien d'associations, du médiateur fédéral, des délégués aux Droits de l'Enfant francophone et néerlandophone qui ont tous souligné la nécessité

d'une telle interdiction. Mais cela sera-t-il suffisant pour convaincre les responsables politiques? Rien n'est moins sûr dans un contexte où même des enfants nés dans notre pays et scolarisés depuis des années, restent malheureusement considérés comme des « illégaux » à expulser à n'importe quel prix. ♦

“ Il y a une sous-utilisation de la résidence à domicile comme alternative à la détention ”

François De Smet

“ Le gouvernement a un discours incohérent ”

Benoit Van Keirsbilck est directeur de « Défense des enfants international – Belgique ». À ce titre, il est en première ligne dans le combat mené par le secteur associatif, pour mettre fin à la détention d'enfants dans notre pays.

Par GRÉGOIRE COMHAIRE

La Belgique vient d'ouvrir un centre de détention adapté aux familles en séjour illégal. Mais la détention d'enfants n'est pas nouvelle dans notre pays...



En effet, jusqu'au milieu des années 2000, la Belgique détenait régulièrement des mineurs en séjour irrégulier, parfois plusieurs centaines par an, et dans des conditions assez épouvantables!

À l'époque, il y avait encore le centre 127, en bordure de l'aéroport. Les enfants y étaient logés avec des adultes, dans des dortoirs, où ils étaient parfois témoins de violences ou de relations sexuelles entre personnes détenues. Il a fallu un intense travail de mobilisation pour que le gouvernement se décide enfin à cesser ces enfermements. Il y a eu aussi une condamnation de la Cour européenne de droits de l'Homme : le fameux « arrêt Tabitha » (du nom d'une petite fille congolaise de cinq ans, détenue pendant deux mois puis renvoyée à Kinshasa alors qu'elle tentait de rejoindre sa mère, réfugiée au Canada NDLR).

Pourquoi est-on revenu sur cette décision?

Le gouvernement Leterme s'était engagé à mettre fin à la détention d'enfants en trouvant des alternatives pour les familles en attente d'expulsion. C'est ainsi que sont nées les fameuses « maisons de retour » par lesquelles sont

passées de nombreuses familles. La loi prévoit qu'il n'y aura plus d'enfermement de mineur tant qu'il n'existera pas d'environnement adapté pour eux. C'est cet « environnement adapté » que le gouvernement a voulu mettre en place en créant ces unités familiales fermées près de l'aéroport de Zaventem. Le gouvernement estime en effet que les maisons de retour présentent un risque de fuite trop important pour les familles qui s'y trouvent.

“ Ce n'est pas parce que les enfants jouent que la détention n'est pas traumatisante pour eux ”

L'environnement n'est pas adapté?

Pas du tout, non! Nous disposons de plusieurs rapports d'évaluation établis par des pédiatres et pédopsychiatres qui montrent que la détention dans ces unités est de nature à constituer un traumatisme profond chez les enfants. Leur constat est très préoccupant. De nombreux éléments indiquent que l'on est face à un risque très grand de stress post-traumatique pour les enfants qui se retrouvent détenus dans ces unités avec leurs

parents. Car même si les familles sont séparées des autres adultes, et même si on y a mis une aire de jeux, on est toujours dans un contexte carcéral, il ne faut pas l'oublier.

Le gouvernement n'est pas d'accord avec cette analyse...

La loi prévoit un délai d'enfermement maximum de 14 jours renouvelable une fois après évaluation de l'impact de cette détention sur les enfants. Mais l'évaluation n'est pas faite par des médecins ou des psychologues, elle est faite par des fonctionnaires de l'Office des étrangers! En ce qui concerne la famille détenue cet été, ils ont vu les enfants jouer et en ont conclu que la détention ne posait pas de problème particulier et pouvait donc être prolongée. Mais ce n'est pas parce que des enfants jouent que la détention

n'est pas traumatisante pour eux! De plus, le Secrétaire d'Etat semble avoir une interprétation assez large des délais prévus par la loi.

Pour lui, une libération de un jour, après les 28 jours, permet de détenu à nouveau la même famille pour un nouveau délai de 14 jours renouvelable une fois. Cela revient à enfermer les enfants pendant de très longues périodes.

De quels moyens juridiques disposez-vous pour faire cesser cette situation?

Nous avons tenté de contester la loi devant le Conseil constitutionnel mais nous n'avons pas obtenu gain de



“On est face à un risque très élevé de stress post-traumatique pour les enfants”

cause. Nous avons également introduit un recours en suspension devant le Conseil d'Etat et nous espérons obtenir un arrêt d'ici la fin 2018 ou début 2019. Pour nous, il est tout simplement impossible de concilier intérêt supérieur de l'enfant et détention. C'est ce que nous voulons démontrer devant la justice.

Si les délais d'enfermement étaient respectés de manière stricte, l'enfermement des enfants serait-il plus acceptable pour vous?

Pas le moins du monde! Notre objectif est toujours le même : faire cesser toute détention d'enfants dans le cadre de la migration.

Les maisons de retour constituent-elles une meilleure alternative selon vous?

Elles pourraient éventuellement l'être, si toute la procédure n'était pas aussi inéquitable. Mais même si le gouvernement prétend le contraire, et même si la situation est différente des centres fermés, la maison de retour constitue tout de même une forme de détention.

La Belgique est-elle le seul pays européen qui enferme des enfants?

Pas du tout. De nombreux pays européens le font, et dans des conditions parfois bien pires encore que chez nous. Certains pays européens refusent tout de même d'enfermer des enfants, c'est le cas notamment de l'Italie et de la Grèce. Mais dans ce pays, les familles sont parfois stationnées dans des centres situés sur des îles. Des centres dont elles peuvent sortir certes, mais sans pouvoir aller bien loin... D'une manière générale, il y a un flou juridique, au niveau européen, quant à la détention d'enfants.

La Belgique a pourtant annoncé qu'elle signerait le fameux pacte sur la migration, que la N-VA fustige...

Et c'est un comble, car ce texte prévoit justement que les pays signataires s'engagent à travailler afin que cesse toute détention d'enfants. Si la Belgique signe ce texte, tout en continuant à enfermer des enfants chez elle, elle délivre un message totalement incohérent au reste du monde. ♦



pour agir

“On n'enferme pas un enfant. Point”



L'enfermement d'enfants ne peut jamais être une solution, c'est l'objet de la campagne « **On n'enferme pas un enfant. Point.** », lancée en juin 2017 par la plateforme Mineurs en exil et UNICEF, en

collaboration avec 5 autres organisations. Son but ? **Inform**, **sensibiliser** la population à la détention d'enfants pour des raisons migratoires et **faire pression** auprès des gouvernements pour qu'ils mettent un terme immédiat à cette pratique. À l'heure actuelle, 325 organisations soutiennent la campagne et la pétition compte des milliers de signataires. (M.L.M)

Rendez-vous sur www.onnenfermepasunenfant.be pour en savoir plus.



à voir

The invisible people, on migration and detention politics



À travers une sélection de films, d'interviews, de livres et de débats, l'exposition *The invisible people, on migration and detention politics* réalisée par Michel Lorand, fait l'état des lieux de la migration et de nos politiques migratoires européennes, notamment en matière de détention. Constat d'échec, réflexions, alternatives... cette exposition veut déconstruire certains discours et changer notre regard sur la migration, en observant l'actualité au regard de l'histoire. (M.L.M)

À découvrir à la CINEMATEK du 18 décembre 2018 au 17 février 2019.